



Mondercange, le 22 septembre 2020

Au Collège Échevinal de la
Commune de Mondercange

Concerne: intervention pour la séance du conseil communal du 25 septembre 2020

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Échevins

Dans le cadre du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la séance du 25 septembre 2020 l'intervention suivante :

Nous venons de nous apercevoir que le chemin piétonnier/cyclable réalisé dans la rue de la Forêt au Mettendall à Bergem en direction de l'autoroute a fait l'objet d'un renouvellement du tapis.



Malgré nos interventions sur le même sujet, le revêtement a de nouveau été couvert d'un gravier, dont la rugosité empêche à ce stade presque tous les utilisateurs tels que piétons ne pouvant marcher sans peine, cyclistes, conducteurs de chaises roulantes, trottinettes/rollerblades etc., de prendre ce chemin. Inutile de dire que, de même, les pattes des chiens n'en peuvent supporter la rudesse.

Comme les chemins piétonniers et pistes cyclables constituent un des éléments clé dans l'organisation des loisirs de notre population et que toute mise hors service non strictement nécessaire doit être évitée, nous demandons au Collège des Bourgmestre et Échevins de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- vu les cas précédents, est-ce que les Collège des Bourgmestre et Échevins n'a pas jugé utile de rechercher d'emblée une meilleure solution afin de couvrir le chemin piétonnier avec des matériaux causant moins de désagréments que le gravier actuellement utilisé ?
- est-ce que le Collège des Bourgmestre et Échevins entend entreprendre urgemment des démarches pour rétablir l'utilisabilité du chemin piétonnier en question ?

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins, nos meilleures salutations.

Les Conseillers du Parti Socialiste,
Danielle BASTIAN ép. JUCHEM
Marc FANCELLI
René PIZZAFERRI
Christine SCHWEICH
John VAN RIJSWIJCK